

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 4 (1896)
Heft: 3

Artikel: Jean-Jacques Cart et Maurice Glayre
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-6361>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

JEAN-JACQUES CART ET MAURICE GLAYRE

UN ÉPISODE DE LA VIE DE MAURICE GLAYRE

On sait que J.-J. Cart fut, à la fin du siècle passé, un des partisans les plus fougueux de l'indépendance vaudoise. Avocat de profession, il fit de bonne heure opposition au gouvernement de LL. EE. et, à la suite des fêtes par lesquelles on célébra en 1791, à Lausanne, à Rolle et ailleurs, l'anniversaire de la prise de la Bastille, il se vit obligé de quitter son pays. Il se retira en France, puis en Amérique, et ne rentra en Suisse que lorsqu'il apprit, au printemps de 1798, que le Pays de Vaud était libre. Quoique peu satisfait de la nouvelle constitution et de l'esprit général qui animait l'autorité et le peuple, il participa pendant quelque temps au gouvernement helvétique comme membre du Sénat. Il ne cessa de faire partie de cette assemblée qu'à la suite du coup d'Etat du 7 août 1800. Il se retira à Morges où il continua à s'occuper, autant que cela lui fut possible, des affaires publiques de la Suisse et spécialement de son canton.

Peu mesuré dans son langage, J.-J. Cart ne le fut pas davantage dans les nombreuses brochures politiques qu'il publia à cette époque sur divers sujets d'actualité et dont la principale est certainement celle qui a pour titre *De la*

Suisse avant la révolution et pendant la révolution. Ces écrits sont à peu près les seules sources dans lesquelles il soit possible de puiser des renseignements sur sa vie et sur ses opinions. Il n'a en effet laissé — à ma connaissance du moins — aucune collection de lettres ou papiers politiques quelconques. C'est pourquoi il m'a paru intéressant de mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue historique* une missive qu'il adressa le 24 janvier 1802 à son compatriote Maurice Glayre, ancien collègue de La Harpe au Directoire helvétique, son successeur dans la Commission exécutive, et maintenant vice-président de la Diète cantonale vaudoise. Plus qu'une longue dissertation, elle pourra contribuer à faire mieux connaître les idées et le caractère de cet homme politique. J'y joindrai la réponse de son correspondant, réponse habile et pleine de malice,

On sait qu'à la date du 24 janvier 1802, la Suisse avait pour premier magistrat Aloïs Reding, le représentant le plus autorisé de l'opinion fédéraliste qui était contraire à la manière de voir de Maurice Glayre et de J.-J. Cart. Le parti de l'ancienne Suisse espérait tout aussi de la présence au pouvoir du héros de Rothenthurm.

L'instant était surtout critique pour le Canton du Léman — que l'on commençait alors à appeler le Canton de Vaud. — Tous les hommes de la révolution dans ce pays, depuis les plus modérés comme Maurice Glayre, jusqu'aux plus exaltés, comme La Harpe et J.-J. Cart, avaient voulu l'indépendance pour le Pays de Vaud et l'unité pour la Suisse.

Et maintenant Aloïs Reding, la personnification de l'ancienne Confédération et du fédéralisme, venait de rentrer triomphalement à Berne à la suite d'un voyage à Paris, où il avait été très bien reçu par le Premier Consul. C'est au son de toutes les cloches de la cathédrale et au

milieu des félicitations et des acclamations de la foule qu'il rentrait dans la capitale de la Suisse. Le parti aristocratique relevait la tête ; des pétitions circulaient dans les communes vaudoises et se couvraient de plus de 17,000 signatures pour demander la réunion du Canton de Vaud à celui de Berne,¹ les magistrats patriotes étaient destitués et, dans plusieurs districts, les tribunaux subissaient le même sort.

Dans ce moment de crise aiguë, où les plus grands intérêts du Canton du Léman étaient menacés², Maurice Glayre se décida à élever la voix pour les sauvegarder par les moyens légaux, pendant que d'autres, plus exaltés et plus fougueux, organisaient déjà dans l'ombre, pour arriver au même but, un mouvement révolutionnaire et anarchique dont le premier signal fut donné, dans la nuit du 19 au 20 février, par l'incendie des titres féodaux renfermés au Château de La Sarraz.

Quatre jours avant le retour de Reding, il adressa au Sénat helvétique, en qualité de vice-président de la Diète vaudoise, une lettre qui l'honore et dont j'indiquerai quelques passages, puisqu'elle fut le prétexte de la missive de J.-J. Cart et qu'elle constitue du reste un document important pour servir à l'histoire du Canton de Vaud.

« Citoyens Sénateurs,

» Les papiers publics annoncent sous la date du 4 du courant que douze députés des districts du Canton de Vaud, au nom de plusieurs milliers de citoyens de ce Canton, demandent sa réunion à celui de Berne, et que

¹ Il y aurait, il est vrai, beaucoup à dire sur la manière dont ces signatures furent recueillies.

² Je reviendrai quelque jour, j'espère, avec plus de détails sur les intrigues de cette époque peu connue, où s'élaborait, dans des conciliabules de tout genre, la destinée de la patrie vaudoise. Pour le moment, je ne parle que d'un incident.

leur adresse, accueillie par le Sénat, est renvoyée au Comité de Constitution.

» Le soussigné, vice-président de la Diète cantonale, a l'honneur de vous présenter les observations suivantes :

» La Constitution publiée le 29 mai 1801¹ a été solennellement acceptée par les pouvoirs provisoires, législatif et exécutif. Ils ont soigné et régularisé sa mise en activité. Ils l'ont protégée depuis en s'opposant à tout ce qui tendait à lui porter atteinte. La loi du 28 octobre n'a pas eu d'autre motif pour écarter la Diète helvétique². Vous existez vous-mêmes, Citoyens Séateurs, sous la garantie de cette même Constitution.

» Ses bases sont la démocratie représentative exercée au centre et dans les cantons.

» Le peuple du Léman, appelé par elle à nommer des mandataires avec mission expresse de déclarer sa volonté sur la Constitution centrale et sur la Constitution cantonale, y a procédé par les formes voulues. L'observation pleine et entière de ces formes a donné aux élus du peuple le caractère de la plus haute légalité.

» Réunis en Diète, ces mandataires ont à l'unanimité voté l'acceptation de la Constitution helvétique du 29 mai 1801.

» J'en mets les preuves sous vos yeux par l'extrait du Protocole de la Diète cantonale et par les Instructions données aux représentants du Canton de Vaud à la Diète helvétique.

¹ C'est la Constitution dite de la Malmaison, à la rédaction de laquelle Glayre avait pris une part essentielle.

² On sait que le 27 octobre 1801, la Diète helvétique, voulant modifier la constitution de la Malmaison dans le sens unitaire, fut dissoute par un nouveau coup d'Etat qui, le lendemain, amena au pouvoir Aloïs Reding.

» L'isolement du Canton de Vaud de tout autre canton fait non seulement partie mais la *base* de la susdite Constitution. Cet isolement a reçu sa dernière sanction par la présence des représentants de ce canton à la Diète helvétique.

» Emettre aujourd'hui un vœu contraire est le fait caractérisé d'une faction insurgée contre l'autorité légitime et le protéger serait entrer en complicité de la violation des principes constitutionnels.

» Vous ne pouvez, Citoyens Sénateurs, autoriser une autre manière de constater la volonté du peuple vaudois que celle qu'il a suivie en la faisant déclarer par ses représentants, sans vous proclamer en révolution. Si vous conniviez à quelque autre, vous vous montreriez infidèles au mandat que vous avez reçu et vous mettriez en doute la légitimité des pouvoirs que vous exercez au nom de la Constitution sous la garantie de laquelle le peuple vaudois a exercé les siens. Si elle doit être respectée dans l'autorité qu'elle vous donne, elle doit l'être aussi lorsqu'elle protège les droits du peuple déposés dans les mains de ses représentants.

» L'abandon de ces principes aurait des conséquences que vous pouvez pressentir.

» Déjà l'opinion publique, celle que l'intrigue n'a pu atteindre, se prononce. Les amis de la Constitution se reposaient du maintien de leurs plus chers intérêts sur les travaux et les décrets de la Diète cantonale. Ils attendaient dans le calme que vous vinssiez au secours de la loi violée par les signatures opposées à ces Décrets ; s'ils voient accueillir sans marques de réprobation des signataires qui se disent les députés des districts du Canton de Vaud, ils pourraient douter de votre impartialité ; leur confiance en vous, Citoyens Sénateurs, pourrait s'affaiblir ; ils auraient le droit de voir dans vos mesures pour

empêcher la réunion de la Diète cantonale l'intention de laisser le champ libre à la faction qui veut usurper des droits et bientôt ils se croiraient justifiés s'ils abandonnaient la marche légale pour en suivre une autre de la nature de celle que vous n'auriez pas réprimée. Les résultats de cet ordre de choses seraient la matière d'une grande responsabilité.

» Comme vice-président de la Diète du Canton de Vaud, j'ai vocation pour vous rappeler ses droits, vous dénoncer les faits qui y portent atteinte et vous en demander le maintien. C'est l'objet de cette adresse respectueuse. »

En même temps que Glayre adressait au Sénat cette lettre pleine de dignité et de fermeté, il en communiquait des copies à un certain nombre de personnes influentes et même à Verninac, ambassadeur de France en Suisse. Elle remplit de joie les amis de l'indépendance vaudoise, diminua leurs craintes et valut à son auteur les remerciements et les félicitations des patriotes.

« Je vous remercie de l'adresse que vous avez envoyée à Berne, lui écrivit le même jour Jules Muret. Je la trouve excellente, forte de choses et de style. Si quelque chose peut faire effet, ce doit être cette adresse. J'espère, au reste, que nos destinées ne dépendront jamais de quelques hommes qui, sans autorité légitime, disposeraient de nous. »

Un patriote d'Aubonne, Marc-Louis Vionnet, membre de la Diète vaudoise, écrivait de son côté à Glayre le 25 janvier :

« Je ne doute pas que tous les bons citoyens de notre pays n'aient applaudi ou n'applaudissent avec reconnaissance à ce que vous avez fait dans cette occasion. Mais en attendant que les membres de la Diète cantonale puissent ensemble vous en témoigner leur satisfaction,

permettez que je vous en témoigne individuellement sous ce rapport et sous celui de citoyen, mes remerciements sincères et mon adhésion la plus complète (tant pour moi que pour le citoyen et sous-préfet Vionnet, notre collègue). Cette adresse est vraiment ce que j'ai vu en ce genre de mieux dit et de mieux fait depuis notre révolution. »

Qu'on me permette encore de citer quelques lignes d'une lettre de Louis Lambert d'Yverdon qui, le 14 avril 1803, devait être élu membre du premier Conseil d'Etat que le canton de Vaud ait possédé.

« La cause de notre Canton sera gagnée puisqu'elle a publiquement pour défenseur un homme qui, par sa réputation et ses vertus, vaut plus que les 21,000 autres. Vous mettez par là le sceau à tout ce que vous avez fait pour votre pays. J'ai admiré la force de votre protestation ; vos arguments irrésistibles sont présentés avec beaucoup d'énergie et ont fait généralement parmi nos amis une grande sensation de plaisir en redonnant dans les cœurs de grandes espérances. On m'a chargé de vous offrir notre hommage de reconnaissance. Un autre homme se trouverait acquitté envers son pays de tout ce que vous avez déjà fait pour lui, mais, au nom de Dieu, ne pensez pas ainsi. Il faut encore monter la machine du gouvernement et puis il faudra la mettre en œuvre, et pour tout cela nous n'avons d'ouvrier que vous, Monsieur. Tous les autres sont apprentis ; un peu de théorie sans pratique ; quelques principes et point de sentiments des convenances. Il vous reste à vous mettre au timon des affaires ; votre cœur, votre âme est dans le fort de son âge¹ ; votre santé peut encore aller et nous prierons Dieu pour elle. Ceux que vous voudrez qui vous soutiennent vous appuieront de

¹ Maurice Glayre avait alors 58 ans, mais sa santé était très mauvaise.

tout leur pouvoir. En un mot, il ne vous reste, disions-nous, qu'à prendre la place d'un de nos landammanns. Pendant que vous y serez : confiance plénière ; sans vous : résistance, résistance¹. »

Maurice Glayre reçut de Berne l'assurance que le canton de Vaud ne serait pas inquiété dans son existence. « Le sort de notre Canton est irrévocablement décidé, lui écrivait le sénateur de Saussure². Son existence politique est reconnue. Il faut donc arrêter ces tristes et indécentes signatures et ensevelir dans le plus profond oubli tout ce qui s'est passé. »

Mais ce qui dut surtout rassurer Glayre et ses amis, ce fut la lettre par laquelle l'ambassadeur de France Verninac lui accusa réception de l'adresse envoyée au Sénat.

« Je regrette beaucoup, lui disait-il, que les circonstances ne m'aient point encore mis à même de faire votre connaissance. L'occasion s'en présentera bientôt, j'espère. Quant à ce qui fait le sujet de cette lettre, je crois pouvoir vous assurer que le Canton de Vaud restera séparé de Berne³. »

Venons-en maintenant à la lettre de J.-J. Cart. Elle nous montrera quel était dans ce débat l'esprit qui animait l'aile gauche du parti patriote, ce que pensaient ceux qui, comme Claude Mandrot, Duchat de Cossonay,

¹ Lettre du 21 janvier 1802. Plusieurs des hommes qui avaient joué un rôle important dans l'émancipation du Pays de Vaud s'étaient momentanément retirés des affaires. On sait que La Harpe vivait dans la retraite près de Paris. Henri Monod avait quitté aussi le canton et ne rentra de Paris que lorsqu'il fut appelé, au commencement d'août 1802, à devenir Préfet national. D'autres se laissaient aller au découragement ou cherchaient à revenir aux affaires par les moyens démagogiques qui amenèrent la guerre des *Burla-Papey*. Les patriotes qui ne voulaient sauver leur pays que par les moyens légaux tournaient ainsi facilement leurs regards du côté de Maurice Glayre.

² Lettre du 24 janvier 1802.

³ Lettre du 25 nivôse an X. (15 janvier 1802.)

Potterat d'Orny, allaient fomenter la révolte armée des paysans vaudois contre les détenteurs de titres féodaux.

« Morges, 24 janvier 1802,

» Citoyen,

» Vos principes politiques ne sont pas les miens ; ils sont une suite de vos observations, peut-être encore plus de vos habitudes en Pologne et en Russie¹.

» Mes principes politiques sont une suite de mes observations, peut-être encore plus de mes habitudes à Genève, en Angleterre et dans la Nouvelle-Angleterre, qu'après vingt-trois ans d'absence, j'ai revue indépendante et formant les Etats-Unis.

» Helvétius l'a dit, et je le sens profondément, les hommes sont ce que leur éducation, c'est-à-dire leurs habitudes, les font être. Il est donc impossible que vous et moi nous considérions jamais les hommes sous le même aspect ; nous les avons vus dans des situations trop opposées. Vous avez passé une grande partie de votre vie avec des nobles et des esclaves J'ai passé une grande partie de ma vie avec des hommes libres.

» Les résultats de votre politique m'effrayent ; je l'ai dit tout haut, je le dis encore.

» Une fois pourtant nous sommes d'accord. Votre lettre au Sénat m'a fait le plus grand plaisir et, bon gré malgré, il faut que je vous le manifeste. Tous les bons citoyens vous en doivent de la reconnaissance. Agréez l'hommage de la mienne ; je ne peux vous être suspect.

» Mais je considère toujours le bout du compte et ne le considère qu'avec effroi. Vous semblez vouloir une

¹ On sait que Maurice Glayre avait été pendant 23 ans secrétaire, puis conseiller intime et chef du cabinet de Stanislas Poniatowski, roi de Pologne, et l'avait représenté comme agent diplomatique à Pétersbourg, à Vienne, à Berlin et à Paris.

aristocratie vaudoise ou quelconque, c'est-à-dire un mal mille fois pire que celui dont la révolution semblait devoir nous guérir.

» J'avais pris la plume ; j'ai fait un ouvrage contre la Réunion et je le laissais là. Maintenant je le continue en lui ajoutant une seconde partie. J'y démontrerai les dangers qui menacent notre pays si jamais il est asservi à une nouvelle aristocratie ou à des éléments qui y conduisent.

» Un Conseil souverain créé contre-révolutionnairement et qui se perpétuera en nommant lui-même aux places vacantes dans son sein est préparatoire aux plus grands maux¹.

» Si ce Conseil est essentiellement composé de bourgeois des ci-devant capitales ou d'oligarques des petits cantons, ce sera pire encore.

» Tant que le peuple ne nommera pas aux principales magistratures, il n'y aura parmi nous ni esprit public, ni amour de la patrie, ni confiance dans les gouvernants, ni stabilité dans le gouvernement ; j'entends par peuple les propriétaires et les bons propriétaires.

» Les habitants des Petits-Cantons et du Haut-Valais nommaient leurs magistrats ; ils étaient libres ; eux seuls

¹ Ensuite du voyage de Reding à Paris et des conseils de Bonaparte — ses conseils étaient considérés comme des ordres — le Sénat venait de s'adjointre six nouveaux membres du parti militaire, parmi lesquels se trouvait M. Glayre. C'est ainsi que, selon J.-J. Cart, il semblait vouloir se perpétuer, bien qu'en réalité il fût une autorité tout à fait provisoire destinée à être transformée d'après les principes de la constitution de la Malmaison. J.-J. Cart ignorait encore que Glayre avait refusé de faire partie du Sénat et du Petit Conseil. D'après la constitution de la Malmaison rédigée sur ce point uniquement par Glayre et acceptée par P.-A. Stapfer et Bonaparte, le Pays de Vaud devait nommer 7 députés à la Diète helvétique. Celle-ci formée de 77 membres nommait le Sénat. L'opinion de Glayre différait ainsi beaucoup de celle que lui attribuait J.-J. Cart.

en Suisse avaient une patrie ; eux seuls ont opposé leurs armes aux armes de la France.

» Les habitants des cantons aristocratiques, tristes sujets de tristes maîtres, n'avaient point de patrie ; ils ont favorisé et provoqué les armes de la France.

» Que l'on nous ramène à un état de choses approchant de l'ancien état de choses, il produira nécessairement les mêmes résultats. Le peuple se livrera à tous les mouvements extérieurs ; la consistance du gouvernement sera faible et chancelante. Les Suisses, sous un régime pareil, n'auraient jamais une volonté nationale, ni la force que cette volonté comporte. Déjà si avilis, ils tomberont de plus en plus dans l'avilissement.

» Je vous invite, citoyen, à y réfléchir sérieusement et à agréer mes sincères obéissances.

» Jean-Jacq^e CART. »

Voici la réponse de Maurice Glayre :

« Lausanne, le 6 février 1802.

» Citoyen,

» J'ai reçu à Berne votre lettre du 24 janvier.

» Je dois vous tenir grand compte de tout ce qu'il a pu vous en coûter pour m'écrire ces mots : « Une fois au moins nous sommes d'accord. » Vous me dites, il est vrai, bien des injures avant d'arriver à ce résultat. J'entre dans votre pensée ; j'eusse été trop vain sans ce correctif ; d'ailleurs cette formule vous est commune avec les grands maîtres ; elle assaisonne l'éloge et donne au satirique son caractère.

» Quant à mon aristocratie vaudoise, je vous affligerais trop en vous ôtant le plaisir d'y croire ; ce n'est pas ainsi que je veux répondre à une attention.

» J'ai vécu longtemps dans un pays de serfs, mais je n'en ai jamais eu en propre. Vous avez vécu en pays de

liberté, et vous avez eu des esclaves¹. Serait-ce dans l'exercice du patronat que se serait épuré votre amour pour la liberté? Helvétius en douterait peut-être. Mais moi, je veux croire que, possesseur d'un fonds riche en idées libérales, beaucoup ont pu souvent se perdre sans l'épuiser. Cette opinion a, sur la vôtre, le mérite d'être plus généreuse.

» Lisez tout ceci comme des plaisanteries insignifiantes en réponse à un persiflage apprécié à sa juste valeur et soyez persuadé, citoyen, de ma considération très distinguée.

M^e GLAYRE.

Il me reste à dire quelle fut l'issue de cette lutte entre les patriotes et les réunisseurs et quel rôle était réservé à Maurice Glayre.

On sut bientôt vaguement que Bonaparte avait répondu à Reding que le canton de Vaud devait rester libre. « Ceci est mon sang, avait-il dit, et le soleil rebroussera du couchant au levant plutôt que Vaud ne retourne sous la patte de l'ours. » Le Premier Consul ayant parlé, il ne restait qu'à obéir. Les patriotes n'eurent cependant pas tous connaissance immédiatement de cet état de choses et beaucoup continuèrent à craindre les intrigues du parti rétrograde, d'autant plus que la politique du gouvernement français à l'égard de la Suisse était sujette à des variations assez brusques.

Bonaparte avait demandé aussi que le Sénat helvétique

¹ On lit dans la brochure que publia J.-J. Cart, en 1799, sous le titre *De la constitution helvétique*, les lignes suivantes à la page 41 : « Et moi qui l'aime tant, la liberté, l'égalité, moi qui, pour en avoir été l'apôtre, fus la victime de mon apostolat ; obligé de fuir la tyrannie, l'avouerai-je ? je devins tyran ; j'eus des esclaves ; le doux nom de maître tinta à mon oreille et retentit dans mon cœur. Homme, ton plus redoutable ennemi, c'est l'homme. » N'est-ce pas là l'histoire de bien des hommes et de bien des peuples ?

fût augmenté d'un certain nombre de membres pris dans le parti unitaire. Chacun pensa à Glayre pour le canton du Léman.

« Vous serez très décidément appelé à occuper une place dans le Petit Conseil et cela sous peu de jours, lui écrivait le sénateur Pellis. Si vous ne voulez pas accepter vous le direz ici, mais venez, il le faut absolument. J'ai commission de vous représenter de la manière la plus forte le danger d'un refus..... J'ai passé hier toute la soirée chez Verninac. Il insiste étonnamment sur votre arrivée.....

» P.-S. Ne refusez pas, commencez par venir ici...»

Le 23 janvier, en effet, Glayre fut nommé membre du Sénat helvétique et le Petit Conseil l'invita le même jour d'une manière très pressante à accepter cet emploi, qui ne devait être, du reste, que très provisoire, puisqu'il était destiné à faire partie aussitôt du Pouvoir exécutif.

« C'est un point arrêté que vous entrerez au Petit Conseil, lui écrivait Pellis le 24 janvier. *Nous comptons que vous ne tarderez pas à vous rendre ici... Le citoyen Verninac vous attend et désire vous parler.* »

« Hier, le Sénat vous a appelé dans son sein et vous a placé dans le Petit Conseil, lui mandait de son côté le Sénateur de Saussure. Les sacrifices que vous avez déjà faits à la patrie, le besoin qu'elle a de vous dans la circonstance la plus délicate et la plus intéressante font espérer à ses amis que vous ne repousserez point l'invitation qui vous est adressée. Le sort de la Suisse va se décider. Si le Gouvernement sait unir à une décente fermeté la sagesse, la modération, la prudente circonspection que les circonstances commandent, il sera reconnu, la Constitution définitivement arrêtée et la République sortira pour toujours de cette tutelle humiliante et ruineuse sous laquelle elle gémit... »

» Le Premier Consul repousse tous les exagérés, quelle que soit la couleur qu'ils portent ou qu'ils affectent. Il ne veut ni aristocrates héréditaires, ni jacobins, ni orateurs populaires. Il demande une Constitution représentative combinée de telle manière que l'influence du peuple et de l'intrigue qui l'égare si facilement ne puisse pas être dangereuse. Pour obtenir ce but, il veut qu'il compose un vaste tableau d'éligibles modifié par des opérations simples, mais que le choix, comme le gouvernement, soit confié à un petit nombre de personnes faites sous tous les rapports pour l'administration. Il désire que l'on donne une grande faveur à la propriété foncière, comme la seule garantie solide de l'attachement à la patrie et au bon ordre. Il veut enfin que l'on n'abandonne point la création première du gouvernement à des chances incertaines, aux faveurs des partis, aux menées de l'intrigue, aux préventions de toute espèce, mais qu'il soit mis tout de suite entre les mains d'hommes capables. Il espère qu'une fois établi sur cette base, il se perpétuera d'après les mêmes principes.

» Vous voyez par ce court exposé combien il importe que les gens de bien ne refusent pas les places qui leur sont présentées. Le faire sans des raisons décisives serait, à mes yeux, trahir la patrie.

» Venez donc le plus tôt possible ; tous les instants sont précieux et décisifs... Venez nous aider de vos lumières et de vos conseils...»

D'autres personnes encore dans le canton de Vaud engagèrent Maurice Glayre à ne pas refuser à son pays ce nouveau sacrifice important. De Lausanne, d'Yverdon, d'Aubonne, de Vevey, de Morges, lui vinrent aussitôt dans ce sens des sollicitations d'autant plus pressantes qu'on savait sa santé suffisamment chancelante pour le

porter à refuser et que l'on connaissait son désir de se consacrer dorénavant à sa famille.

« Venez ici, lui écrivait-on de Berne, votre présence est indispensable ; vous devez cela à votre patrie et à votre canton en particulier. Je vous atteste sur mon honneur que ce serait un grand malheur si vous refusiez de Lausanne. Venez voir par vous-même l'état des choses et alors vous prendrez votre résolution de la manière que vous jugerez convenable ; mais venez, il est essentiel et indispensable que vous soyez ici et que vous voyiez de près nos affaires. »

Sollicité d'une manière si pressante, Maurice Glayre pouvait certainement être indécis.

D'autre part, certains indices lui permettaient de supposer que sa situation à Berne serait très difficile ; que le poste qu'il aurait à y occuper serait avant tout un poste de combat contre l'ancien régime et le fédéralisme intransigeant. Cette situation ne pouvait convenir à la faiblesse de sa santé.

Il savait aussi quelle valeur il fallait attacher aux bonnes paroles de Bonaparte. Il avait eu l'occasion, dans le cours de la mission diplomatique qu'il avait remplie en 1800-1801 auprès du Premier Consul, de connaître les vues de la France. Il savait que ce pays voulait maintenir la Suisse dans le provisoire afin de la tenir mieux sous sa dépendance. Il avait vu les représentants diplomatiques du Premier Consul soutenir tous les coups d'Etat qui s'étaient succédé depuis le commencement de 1800. Quelles garanties le nouveau Petit Conseil, composé d'adversaires politiques irréconciliables, avait-il contre le renouvellement de scènes de ce genre ? Aucune¹. Et,

¹ On sait que, le 17 avril déjà, le Petit Conseil fut victime d'un nouveau coup d'Etat, organisé par Ruttimann contre Aloïs Reding et soutenu par Verninac.

d'autre part, serait-il possible de gouverner paisiblement le pays aux côtés d'Aloïs Reding, qui n'avait pu admettre qu'à contre-cœur et uniquement parce que c'était la volonté de Bonaparte, l'arrivée au pouvoir de nouveaux magistrats du parti unitaire ?

Tout cela n'était-il pas un calcul machiavélique de la France pour maintenir le désordre en Suisse ? Glayre se demandait tout cela ou plutôt il était déjà presque convaincu du peu de chances qu'avait ce nouveau gouvernement de pouvoir arriver à la stabilité.

« On me mande de Berne, lui écrivait Vionnet, d'Aubonne, que l'on est impatient de voir comment Ruttimann, Schmidt et Rengger, vos nouveaux collègues, se conduiront dans la conjoncture présente, le premier surtout, qui a vomi peste et rage, tant de vive voix que par écrit, contre le Sénat auquel on l'associe. »

D'autre part, Louis Lambert, d'Yverdon, lui écrivait ces lignes significatives : « Pillichody¹ a dit dans une maison d'ici que vous seriez appelé à l'emploi de Landamann, que vous accepteriez, que vous seriez à couteau tiré avec Reding, que vous succomberiez et que le Pays de Vaud serait abandonné aux Français... »

Le mécontentement des Suisses allemands à l'égard des Vaudois datait du commencement de la République helvétique. Ce n'est pas ici le moment de l'expliquer. Maurice Glayre était un des rares magistrats du Canton du Léman auquel les confédérés allemands aient toujours

¹ Pillichody, seigneur de Bavois, fut dès le commencement de la révolution vaudoise, son plus acharné et persévérant adversaire. On le retrouve dans toutes les entreprises qui furent tentées à cette époque pour restaurer l'ancien régime et replacer le Canton du Léman sous la domination bernoise. Son château de Bavois fut dévasté en 1802 par les Burla-Papey. On sait que dans l'automne de la même année il voulut tendre la main aux fédéralistes en s'emparant d'Orbe, entreprise qui échoua en partie.

montré de la confiance. Il était plus que tout autre capable de maintenir l'union des deux parties de la Suisse. C'est pourquoi, à Berne, tous les hommes d'Etat, véritablement patriotes, insistaient tellement pour qu'il acceptât la situation qui lui était offerte.

Maurice Glayre se rendit cependant à Berne. Il parla aux divers personnages qui occupaient alors le devant de la scène politique, de même qu'à Verninac, et il se décida enfin à refuser définitivement la magistrature élevée qu'on lui proposait, mais qui ne convenait ni à ses idées, ni à son amour de la paix, ni surtout au repos que l'état de sa santé exigeait.

« J'ai senti tout le prix des motifs qui ont déterminé ce choix, écrivit-il au Sénat, et mon acceptation eût été le premier hommage que j'aurais offert à vos bontés ; mais j'ai mesuré la tâche qui m'était imposée ; elle n'est point en rapport avec les moyens que ma santé, essentiellement altérée depuis trois ans, a pu me conserver. Deux fois déjà mes forces ont trahi mon zèle pour la chose publique. Il y aurait trop d'imprudence à m'exposer à une troisième erreur.

» Je n'accepterai donc point la place de membre du Sénat, mais je conserverai la reconnaissance due à la bienveillance qui m'y avait appelé. »

Glayre n'aurait pas pu, du reste, modifier la marche du Gouvernement helvétique. Celui-ci était trop dans la dépendance de la France pour pouvoir faire quelque chose par lui-même. Jouet des intrigues du dedans et du dehors, il était destiné à disparaître à la première difficulté importante qu'il rencontrerait sur sa route.

Eug. MOTTAZ.